

MAIRIE DE TRÉMEHEUC

*Canton de Combourg
Département d'Ille et Vilaine*

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf octobre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué par le Maire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eric JOUBERT, Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : M. Eric JOUBERT, M. Stéphane NOURRY, Mme Françoise URIEN-MORAND, M. Yannick VEILLON, Mme Martine DESMET, M. Denis HAMELIN, M. Bruno GANCHE, Mme Delphine FOUÉRE, M. Pierre SORAIS, Mme Gwenaëlle FOSSE, Mme Amélie WEBER

Absent(s) excusé(s) :

Nombre de conseillers : En exercice : 11 Présents : 11 Absents : 0 Pouvoirs : 0 Votants : 11

Date de convocation : 01/10/2026

Date d'affichage : 01/10/2026

Secrétaire de séance : Mme Gwenaëlle FOSSE

2026-41 – Salle polyvalente – Convention Association « Les Ateliers Chorégraphiques » 2027-2028

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de l'association « Les Ateliers Chorégraphiques », dont le siège social se situe à Combourg, d'utiliser la salle communale durant toute l'année pour des cours de danses modernes et contemporaines. L'association occuperait la salle le vendredi de 16h à 22h. Monsieur le Maire propose de fixer le prix de la location à 20 € la séance et d'établir une convention de mise à disposition.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de :

- Accepter de mettre à disposition la salle communale à l'association « Les Ateliers Chorégraphiques » le vendredi de 16h à 22h ;
- Décider de fixer le prix de la location à 20 € la séance ;
- Proposer la signature par les deux parties d'une convention de mise à disposition qui précisera les conditions d'utilisation de la salle ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE : Unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
à TRÉMEHEUC, le 09 octobre 2026

La Secrétaire de séance
Gwenaëlle FOSSE

Le Maire,
Eric JOUBERT